

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MD 520 Désinfection des empreintes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le MD 520 est une solution prête à l'emploi très efficace, exempte de formaldéhyde, pour le nettoyage et la désinfection des empreintes dentaires (alginate, silicone, polyéther gommé, polysulfure, hydrocolloïde) et des supports d'empreintes dentaires contaminés.

Catégories de produits [PC]

PCO - Autres
Désinfectant

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL AG, Höpfigheimer Straße 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerr.de

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

MD 520 contient aldéhydes, composés d'ammonium quaternaires, alcools, agents de surface non-ioniques, complexants et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 233-140-8 ; N°CAS : 10035-04-8

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 203-856-5 ; N°CAS : 111-30-8

Poids : $\geq 0,5 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CE : 269-919-4 ; N°CAS : 68391-01-5

Poids : $< 0,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)

Valeur seuil : 400 ppm / 980 mg/m³

DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)

Valeur seuil : 0,2 ppm / 0,8 mg/m³

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (F)

Valeur seuil : 0,1 ppm / 0,4 mg/m³

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (GLOB)

Valeur seuil : 0,1 ppm / 0,42 mg/m³

Limitation de crête : = 1 =

Remarque : Y

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 319 mg/kg
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 3,4 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 3,4 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 89 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 26 mg/kg
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 1,64 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 3,96 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 888 mg/kg
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 500 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 5,7 mg/kg

PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil : 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Valeur seuil : 0,0009 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ;

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Valeur seuil :	N°CAS : 68424-85-1) 0,00096 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Valeur seuil :	12,27 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Valeur seuil :	13,09 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Intoxication secondaire (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	2251 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Valeur seuil :	0,4 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		0,98 - 1,06 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			3,8 - 4,8
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20 s DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :			3,5 Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.		
Propriétés explosives :	Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.		

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Reaction exothermique avec des alcalis.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Reaction exothermique avec des alcalis.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5005 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Après long contact: irritation de la peau/yeux/voies respiratoires.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 12800 mg/kg

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 13900 mg/kg
Méthode : OECD 402

Paramètre : DL50 (CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N°CAS : 10035-04-8)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 6500 mg/kg

Paramètre : DL50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 1749 mg/kg

Paramètre : DL50 (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 3340 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OECD 403

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 72,6 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Paramètre : CL50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 480 mg/m³
Temps d'exposition : 4 h

Effet irritant et caustique

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Sensibilisation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOEL(C) (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,85 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 5,4 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 9640 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N°CAS : 10035-04-8)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 10650 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : CL50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 0,1 - 1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes

Révision : 23.05.2016

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 31.05.2016

Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,28 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,515 mg/l

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,032 mg/l
Temps d'exposition : 816 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 5 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 13299 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,016 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N°CAS : 10035-04-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 3100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Daphnia pulex (puce d'eau)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 0,01 - 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 9714 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes

Révision : 23.05.2016

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 31.05.2016

Espèce : Daphnia pulex (puce d'eau)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,016 mg/l

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,24 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Paramètre : NOEC (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,0042 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N°CAS : 10035-04-8)

Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 3800 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : IC50 (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)

Espèce : Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,81 mg/l
Temps d'exposition : 120 h

Paramètre : IC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 0,01 - 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : ErC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,049 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 0,001 - 0,01 mg/l
Méthode : OECD 201

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Toxicité bactérielle

Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 100 mg/l
Paramètre :	EC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	7,75 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OECD 209
Paramètre :	EC10 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	5175 mg/l
Temps d'exposition :	18 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Paramètre :	DBO (% de DCO) (DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N°CAS : 111-30-8)
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	74 %
Temps d'exposition :	672 h
Méthode :	OECD 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E

Tous les principes actifs sont biodégradables au cours de la dilution qui a lieu dans les eaux usées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes
Révision : 23.05.2016
Date d'édition : 31.05.2016

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)
